Privateaser

X

JOY

Conditions générales de ventes

Dernière mise à jour le 1er octobre 2021

La société Privateaser, société anonyme au capital de 157.888 euros**,** immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris, sous le numéro 807 462 692, dont le siège est situé au 88 avenue des Ternes 75017 PARIS (email : **contact@privateaser.com** ; téléphone : **01 76 35 01 65** ; numéro individuel d'identification à la TVA **FR 07 807 462 692** (Privateaser) propose les services ci-après selon les présentes conditions.

Table des matières

Article 1. Préambule 4

Article 2. Définitions 4

Article 3. Objet 5

Article 4. Opposabilité des conditions générales 5

Article 5. Durée et entrée en vigueur 6

Article 6. Les services fournis par Privateaser 6

6.1 L'offre Joy l'Assistant Digital 6
6.2 L'offre Marketplace 7
6.2.1 Description 7
6.2.2 Référencement 7
6.2.3 Classement 7
6.2.4 Autorisations 8
6.2.5 Contenu des fiches en ligne 8
6.2.6 Qualités du partenaire 8
6.2.7 Prix facturé aux Réservataires 9
6.2.8 Accessibilité de la plateforme 9
6.3 L'offre Site Web 9
6.3.1 Description 9
6.3.2 Modalités 10
6.3.3 Obligations particulières du partenaire 13
6.3.4 Conditions des prestataires tiers applicables 13
6.4 L'offre Boost 13
6.4.1 Description 13
6.4.2 Modalités 14
6.4.3 Obligations particulières du partenaire 14

Article 7. Les abonnements 15

7.1 Description et souscription 15
7.2 Conditions de fin d'abonnement 15

Article 8. Conditions financières 16

8.1 Prix 16
8.2 Facturation 16
8.3 Conformité 16
8.4 Délai de paiement et frais de recouvrement 16

Article 9. Responsabilité de Privateaser 17

Article 10. Les obligations du partenaire 17

10.1 Obligations propres à la souscription de tout ou partie des services proposés 17
10.2 Informations fournies 17
10.3 Qualité 18
10.4 Sécurité 18
10.5 Assurance 18
10.6 Règlementation sociale 18
10.7 Mandat de prélèvement 19
10.8 Garantie 19

Article 11. « Privateaser for Business » 19

Article 12. Droit d'utilisation des logiciels mis à disposition du partenaire 20

12.1 Pour les éléments appartenant à Privateaser ou à ses fournisseurs 20
12.2 Pour les éléments appartenant au partenaire 20

Article 13. Protection des données 20

13.1 Données relatives au partenaire 20
13.2 Données relatives au client final 21
13.3 Données à caractère personnel 21
13.4 Principe 21
13.5 Garantie 21
13.6 Droit des personnes 21
13.7 Utilisation 21
13.8 Sécurité 22

Article 14. Confidentialité 22

Article 15. Communication 22

Article 16. Autorisations légales 23

Article 17. Indépendance des parties 23

Article 18. Résiliation 23

18.1 Principes généraux 23
18.2 Cas particuliers 24
18.2.1 En cas de manquement 24
18.2.2 En cas de modifications des présentes 24
18.2.3 En cas de cessation des services proposés 24

Article 19. Dispositions diverses 25

19.1 Titres 25
19.2 Nullité 25
19.3 Intégralité 25
19.4 Domiciliation 25
19.5 Langue 25

Article 20. Règlement des différends 25

20.1 Tolérance 25
20.1 Renonciation 26
20.2 Convention sur la preuve 26
20.3 Conciliation 26
20.4 Loi applicable 26

Article 21. Non-reproduction 26

Article 1. Préambule

1. La société Privateaser propose différents services à ses partenaires qui gèrent ou exploitent un ou plusieurs établissements et/ou qui commercialisent une ou plusieurs prestations de services. Ses services sont exploités **sous les marques Privateaser ou Joy**, toutes deux propriétés de la société Privateaser SA.

2. Après avoir étudié de manière approfondie les services proposés par Privateaser, le partenaire reconnaît expressément leur adéquation avec ses besoins.

3. Le partenaire déclare disposer pour ce faire de l'ensemble des informations et des conseils associés afin d'opérer les choix en cause.

4. **LES PRESENTES CONDITIONS GENERALES PREVALENT SUR TOUTES LES CONDITIONS GENERALES OU LES CONDITIONS PARTICULIERES D'ACHAT UTILISEES PAR LE PARTENAIRE.**

Article 2. Définitions

5. Les termes ci-dessous définis auront entre les parties la signification suivante, sans qu'il y ait lieu de distinguer selon qu'ils sont utilisés au singulier ou au pluriel :

- « bulletin d'adhésion » désigne le document daté et signé par le partenaire par lequel ce dernier souscrit à tout ou partie des services proposés par Privateaser puis valide un mandat de prélèvement en faveur de ce dernier ;

- « client final » désigne toute personne physique ou morale, en ce compris les Réservataires, qui fait une commande et/ou une réservation en vue de l'organisation d'un évènement ;

- « commande » désigne indistinctement les commandes de prestations, les demandes de réservation ou de privatisation auprès d'un établissement et les demandes de devis, soumises à l'accord d'un partenaire ;

- « établissement » désigne collectivement les établissements gérés ou exploités par un partenaire ;

- « évènement » désigne l'évènement faisant l'objet d'une commande et/ou d'une réservation ;

- « logiciel de gestion évènementiel » désigne collectivement les technologies de commande créées et conçues par Privateaser et exploitées sous les marques Privateaser ou Joy, permettant au commerciaux et gestionnaires de bars, restaurants et salles de gérer leurs réservations événementielles, dans le cadre de l'offre Joy l'Assistant Digital décrite à l'article « **L'offre** » ;

- « logiciel site web » désigne collectivement les technologies utilisées par Privateaser lui permettant de créer un site vitrine et mis à la disposition du partenaire pour modifier lui-même ce même site internet, dans les conditions décrites à l'article « **L'offre Site Web** » ;

- « organisateur » désigne le client final ;

- « partenaire » désigne la personne physique ou morale qui souhaite bénéficier de tout ou partie des services fournis par Privateaser, pour tout ou partie de ses établissements ou pour tout ou partie de ses prestations ;

- « plateforme » désigne la plateforme créée, conçue et exploitée par Privateaser où les partenaires sont référencés, dans les conditions décrites à l'article « **L'offre Marketplace** ».

- « prestations » désigne tant les prestations de services que les produits commercialisés par un partenaire ;

- « Privateaser for Business » désigne l'offre de Privateaser, proposée à certains clients (entreprises) consistant en un mandat confié à Privateaser pour organiser un évènement au nom et pour le compte desdits clients, Privateaser réalisant les réservations auprès des partenaires, en son propre nom et pour le compte de ces mêmes clients ;

- « Référencement » a le sens qui lui est donné à l'article « Error! Reference source not found. » ;

- « réservataire » : désigne toute personne physique ou morale qui fait une commande en utilisant la plateforme ;

- « réservation » désigne les commandes acceptés par un partenaire qui s'engage alors à les exécuter dans les conditions prévues aux présentes.

Article 3. Objet

6. Les présentes ont pour objet de préciser les conditions générales dans lesquelles Privateaser propose au partenaire de lui fournir ses services détaillés ci-après.

7. Ces différents services et les technologies logicielles correspondantes peuvent être utilisées par les partenaires distinctement dans les conditions fixées ci-après.

8. Les présentes n'ont pas pour objet de régir les relations entre les clients finaux et le partenaire, pour lesquelles les propres conditions générales et particulières des partenaires s'appliquent, sans que cela ne puisse toutefois remettre en cause l'application des présentes.

Article 4. Opposabilité des conditions générales

9. Privateaser se réserve le droit d'adapter ou de modifier les présentes conditions générales à tout moment. Elles s'appliquent alors à tous les services souscrits et le cas échéant, aux réservations passées, postérieurement à leur mise en ligne.

10. Les conditions générales sont accessibles en permanence à l'adresse suivante **www.privateaser.com/cgv ou www.joy.io/cgv**. Le partenaire est informé par email à chaque adaptation ou modification des conditions générales, dans un délai de **15** jours calendaires avant leur mise en ligne.

11. Dans ce même délai, le partenaire dispose de la faculté de résilier les présentes, dans les conditions prévues à l'article « **Résiliation** ». Les effets de cette résiliation sont également définis par ce même article « **Résiliation** ».

12. Les documents figurant en ligne prévalent sur toutes les versions papier de date antérieure.

13. Le partenaire peut accéder aux conditions générales archivées en faisant la demande par email à l'adresse suivante **partenaires@privateaser.com**.

Article 5. Durée et entrée en vigueur

14. Les présentes conditions générales entrent en vigueur, pour une durée indéterminée, à compter de la signature du bulletin d'adhésion.

15. Le partenaire pourra bénéficier des services proposés par Privateaser dans un délai de **21** jours ouvrés après avoir retourné son bulletin d'adhésion, par email à l'adresse **partenaires@privateaser.com** et avoir validé un mandat de prélèvement en faveur de Privateaser à l'adresse www.privateaser.com/mandat, pour les sommes à payer à cette dernière en exécution des présentes.

16. Ce délai est justifié par les contraintes techniques liées à la fourniture des services proposés ce que le partenaire reconnaît et accepte.

Article 6. Les services fournis par Privateaser

6.1 L'offre Joy l'Assistant Digital

17. Privateaser propose un service de gestion des réservations, consistant en l'utilisation par le Partenaire du logiciel de gestion événementiel (l'offre « Joy l'Assistant Digital »).

18. Si cette offre est souscrite par le Partenaire, Privateaser concède à ce dernier une licence non-exclusive d'utilisation dudit logiciel de gestion événementiel.

19. Privateaser met à disposition du partenaire une messagerie dans le logiciel de gestion évènementiel que le partenaire est invité à utiliser aux fins d'échanger avec le Réservataire pour gérer sa réservation et répondre à ses questions.

20. Privateaser est susceptible d'accéder à cette messagerie et aux contenus des échanges afin d'assister le partenaire et le client final dans la gestion de la réservation, dans les cas et conditions suivantes :

    - Pour les réservations faites à partir de la plateforme, Privateaser conserve une copie des échanges intervenus pendant 5 ans à compter de la fin de l'évènement, afin de permettre une éventuelle levée de doute ou de résoudre un conflit éventuel qui surviendrait entre le partenaire, le Réservataire et Privateaser ;
    - Pour les réservations convenues directement entre le partenaire, l'accès de Privateaser à la messagerie n'interviendra qu'à des fins de maintenance technique.

21. Privateaser propose dans l'outil Joy des systèmes de caution et de prépaiement. Ces fonctionnalités requièrent du partenaire la création d'un compte Stripe. En cas d'utilisation des systèmes de Caution et de Prépaiement, le partenaire accepte sans réserve les conditions générales de Stipe accessibles à l'adresse suivante : https://stripe.com/fr-be/resources/more/general-terms-and-conditions-of-sale-france

22. Tout encaissement réalisé via Stripe par le partenaire sera soumis aux frais de fonctionnement Stripe accessibles à l'adresse suivante : https://stripe.com/fr/pricing ainsi qu'à des frais de fonctionnement Joy Privateaser de 0,99% du montant encaissé.

6.2 L'offre Marketplace

6.2.1 Description

23. Privateaser propose un service d'apporteur d'affaires à l'aide de la plateforme, créé et conçu par Privateaser, permettant aux internautes de s'informer et d'effectuer une demande de réservation ou de devis ou une commande auprès d'établissements et de prestataires de services qui y sont référencés, en vue de l'organisation d'un évènement (« l'offre Marketplace »).

24. Le partenaire optant pour cette offre et proposant les réservations sans devis ni engagement sur une formule pré-établie (réservations dites « en commande sur place ») est tenu de mettre en place le système de réservation en ligne instantanée développé par Privateaser. Sauf accord contraire, préalable et écrit de Privateaser, ceci se matérialise par l'obligation, pour le partenaire, de rendre son calendrier de réservation consultable par les internautes et de le tenir à jour afin que ceux-ci puissent faire directement leur réservation en ligne.

6.2.2 Référencement

6.2.2.1 Modalités

25. Si le partenaire opte pour cette offre, Privateaser s'engage à ajouter tout ou partie des établissements et prestations sur sa plateforme (le référencement), dans un délai de **15** jours ouvrés à compter de la réception du bulletin d'adhésion et de la validation du mandat de prélèvement en faveur de Privateaser.

26. La mission d'apporteur d'affaires découlant de ce référencement est une obligation de moyens pour Privateaser, en ce compris en cas de souscription à l'une des offres d'abonnements objet de l'article « **Les abonnements »**.

27. Ce référencement est matérialisé par la mise en ligne d'une fiche contenant des données descriptives sur les établissements et/ou les prestations, consultable par les internautes et à partir de laquelle ces derniers peuvent soumettre des commandes et faire des réservations pour l'organisation de leurs événements.

28. Le cas échéant, il peut être mis en ligne plusieurs fiches par partenaire (par exemple, une fiche pour la partie bar, une fiche pour la partie restaurant, une fiche par salle, une fiche par prestation).

6.2.2.2 Frais

29. Lors du référencement d'un établissement ou d'une prestation, Privateaser facturera au partenaire des frais de référencement payable sans délai, afin de couvrir les frais engagés pour la mise en ligne de chaque fiche. Ces frais de référencement sont précisés dans le bulletin d'adhésion.

6.2.3 Classement

30. Le classement des établissements dans les résultats de recherche résulte de la combinaison des facteurs suivants :
    - la pertinence de l'établissement par rapport aux filtres choisis par l'utilisateur
    - la distance par rapport au point de recherche
    - le nombre de personnes
    - le type d'établissement (restaurant, bar, salle)
    - la note moyenne laissée par les utilisateurs
    - l'abonnement de visibilité choisi par l'établissement
    - et un critère purement aléatoire de randomisation des résultats.

6.2.4 Autorisations

31. Dans le cadre de ce service d'apporteur d'affaires que lui confie le partenaire, Privateaser est autorisé à :

    - Présenter les partenaires, les établissements et/ou les prestations sur des sites internet extérieurs avec lesquels Privateaser a l'habitude de collaborer, tels que notamment mais non limitativement Topito, Le Bonbon, SortirAParis, Youshould ;
    - Activer, au nom et pour le compte du partenaire, la fonctionnalité « Réserver avec Google » (Google end-to-end Reserve) proposée par Google et dont les conditions générales d'utilisation sont disponibles à l'adresse https://www.google.com/maps/reserve/terms.

6.2.5 Contenu des fiches en ligne

32. Le partenaire veille, pour chacun de ses établissements et chacune de ses prestations référencées, à ce que les données descriptives contenues sur les fiches en ligne soient à jour et respectent les qualités requises par l'article « **Informations fournies** ».

33. Le partenaire garantit Privateaser de toute réclamation ou demande de dédommagement que pourrait lui adresser un client final ou l'un de ses invités, dans l'hypothèse où lesdites informations fournies et reportées sur la fiche en ligne (notamment et non limitativement, sur la présentation de l'établissement, de ses prestations, sur l'étendue de ses zones de livraison ou d'intervention, sur ses horaires d'ouverture et sur ses prix) seraient trompeuses, erronées ou incomplètes.

34. Le partenaire peut demander à Privateaser, par email, à l'adresse partenaires@privateaser.com, toute modification ou suppression des données descriptives concernant ses établissements ou ses prestations (notamment prix, promotions, horaires d'ouverture) figurant sur ses fiches en ligne. Privateaser se réserve néanmoins le droit de référencer l'établissement et la prestation comme le ferait un annuaire.

35. Privateaser fera ses meilleurs efforts pour réaliser lesdites modifications ou suppressions sous **5** jours ouvrés.

6.2.6 Qualités du partenaire

36. Privateaser se réserve le droit de retirer un ou plusieurs établissements ou prestations de la plateforme si elle juge sa qualité non satisfaisante. Dans un souci de loyauté et de transparence à l'égard du partenaire et permettre à ce dernier de mettre en œuvre une démarche d'amélioration continue, Privateaser indiquera au partenaire les motifs de ce retrait, avant que le retrait ne prenne effet ou au moment où elle prend effet.

37. Le partenaire s'engage à répondre ou à adresser une proposition commerciale au Réservataire amené par Privateaser dans un délai de **2** jours ouvrables à compter de sa commande.

38. Pour activer le service d'apporteur d'affaires, le partenaire s'engage à remettre à Privateaser des photographies de qualité de ses établissements et toutes illustrations de ses prestations, les mettant en valeur. Ces critères sont laissés à l'appréciation de Privateaser.

39. Dans l'hypothèse où ces photographies ou illustrations seraient de mauvaise qualité ou ne permettraient pas de mettre en valeur les établissements ou les prestations, Privateaser pourra, avec l'accord du partenaire, organiser une ou plusieurs séances photographies. Ces séances photographies seront facturées au partenaire dans la limite de 80 euros HT par an.

40. Le partenaire s'engage à se rendre disponible pour l'organisation des séances photographies.

41. Si du fait du partenaire, pour quelle que cause que ce soit, tout ou partie des séances photographies organisées n'ont pu être tenues, il lui sera facturé lesdites séances, en ce compris le déplacement du photographe.

42. Privateaser se réserve le droit de supprimer, à tout moment, sans notification préalable et sans indemnité, le référencement de tout ou partie des établissements et/ou des prestations du partenaire, les fiches en ligne correspondantes devenant non-réservables, dans l'un ou l'autre des cas suivants :

    - Le niveau de qualité n'était pas atteint pour l'un de ces établissements ou l'une de ces prestations ;
    - Les photographies ou illustrations fournies par le partenaire sont de mauvaise qualité ou ne mettent pas en valeur l'un de ses établissements et/ou l'une de ses prestations, le partenaire ayant refusé l'organisation d'une séance photographies dans les conditions précitées ;
    - Le partenaire n'a pas fourni de réponse ou de proposition commerciale au Réservataire dans un délai de **2** jours ouvrables à compter de sa commande ;
    - Le partenaire n'a pas réglé ses factures Privateaser dans les délais indiqués à l'article « **Conditions financières** ».

6.2.7 Prix facturé aux Réservataires

43. Le partenaire s'interdit de :

    - Majorer ses prix, par rapport à ceux précisés sur la fiche en ligne, lors de la réservation ;
    - Appliquer le jour de l'évènement des prix différents de ceux présentés, au Réservataire, le jour de la réservation ;
    - Facturer au Réservataire un minimum de consommation ou de services qui n'auraient pas été acceptés, par ce dernier, le jour de sa réservation ou, à tout le moins, le jour de l'évènement.

6.2.8 Accessibilité de la plateforme

44. La plateforme est accessible 24h/24 et 7 jours/7.

45. Toutefois, Privateaser se réserve le droit, sans préavis, ni indemnité, de fermer temporairement ou définitivement ledit site ou l'accès à un ou plusieurs services à distance notamment pour effectuer une mise à jour, des opérations de maintenance, des modifications ou changements sur les méthodes opérationnelles, les serveurs et les heures d'accessibilité, sans que cette liste ne soit limitative.

46. De même, Privateaser se réserve le droit de compléter ou de modifier, à tout moment, son site et les services qui y sont disponibles en fonction de l'évolution des technologies.

47. Privateaser n'est pas responsable des dommages de toute nature qui peuvent résulter de ces changements et/ou d'une indisponibilité temporaire ou encore de la fermeture définitive de tout ou partie de la plateforme ou des services qui y sont associés.

6.3 L'offre Site Web

6.3.1 Description

48. Privateaser propose au partenaire, dans les conditions ci-après exposées, une offre Site Web comportant les services suivants :

    - Un service d'édition d'un site pour chacun des établissements (bars, restaurants et salles…) ou chacune des prestations des partenaires ;

- La mise à disposition du partenaire de son logiciel site web, permettant au partenaire de réaliser lui-même des modifications de ce même site internet.

6.3.2 Modalités

6.3.2.1 Création du site web

6.3.2.1.1 Qualité et performance

49. Le logiciel site web de Privateaser permet la création de site vitrine. Privateaser propose au partenaire un abonnement qui correspond à un usage normal du site vitrine ainsi créé. Le volume de contenus échangés chaque mois avec les internautes visitant le site vitrine et le volume de données stockées sont limités à vingt (20) giga octets. Ce volume est suffisamment grand pour que moins de 1% des professionnels soient concernés par cette limitation qui est extrêmement haute.

6.3.2.1.2 Délai de mise en service

50. Suite à la souscription de l'offre Site Web, le partenaire aura à sa disposition les services d'un interlocuteur chez Privateaser en vue de lancer la création de son site vitrine. Le partenaire doit alors communiquer à son interlocuteur Privateaser, le cas échéant à l'aide d'un formulaire à compléter, les éléments nécessaires à la création de son site vitrine (par exemple, ses goûts esthétiques, le contenu qu'il souhaite sur son site, etc).

51. Privateaser génèrera quatre aperçus de site vitrine qui seront présentées au partenaire.

52. Le délai nécessaire pour la réalisation de ses propositions de site vitrine sera défini d'un commun accord entre les parties selon les éléments demandés par le partenaire pour la création de son site vitrine. Ce délai se comptabilise à partir du moment où le partenaire a fourni à son interlocuteur Privateaser l'intégralité des éléments nécessaires à la réalisation du site vitrine.

53. La proposition retenue par le partenaire sera ensuite mise en ligne par Privateaser.

6.3.2.2 Accès

6.3.2.2.1 Par les internautes

54. Privateaser s'engage à ce que le site vitrine ainsi créé soit disponible pour les internautes à tout moment, à l'exclusion des périodes de maintenance, de mise à jour ainsi que dans l'hypothèse de complications techniques sur lesquelles Privateaser et ses fournisseurs n'ont aucun contrôle ou qu'un contrôle partiel.

6.3.2.2.2 Par le partenaire

55. Lors de sa souscription à l'offre Site web, le partenaire choisira un identifiant et un mot de passe lui donnant un accès au logiciel site web pour la gestion, l'administration et l'exploitation de son site vitrine.

56. A cette fin, Privateaser concède au partenaire une licence non-exclusive d'utilisation du logiciel site web.

57. Le partenaire s'engage à ne pas divulguer à des tiers les informations relatives à ses moyens de connexion à l'espace qui lui permettent de gérer son site vitrine.

58. Le partenaire a l'entière responsabilité de l'utilisation des identifiants et mot de passe et assume toutes conséquences d'une utilisation frauduleuse ou illicite de ces derniers. En cas de perte ou partage de son mot de passe, le partenaire s'engage à créer un nouveau mot de passe grâce à la procédure prévue à cet effet.

59. Privateaser n'étant pas tenue à une obligation de surveillance générale du logiciel site web qu'il met à disposition du partenaire, toute constatation par le partenaire d'indisponibilité totale ou

partielle du logiciel site web ou du site vitrine doit être notifiée à privateaser en écrivant un email à partenaires@privateaser.com.

6.3.2.3 Administration, gestion et exploitation du site

60. Le partenaire est le seul propriétaire et le seul responsable de l'administration, de la gestion et de l'exploitation de son site vitrine créé par Privateaser.

61. Le partenaire est seul responsable du contenu du site vitrine, ainsi que des informations diffusées ou échangées à partir de celui-ci, de leur utilisation ou encore des liens hypertextes qu'il choisit de créer.

62. Le Partenaire s'engage à vérifier, avant la mise en ligne du site vitrine, que les contenus qui lui ont été suggérés sont conformes à la réalité, respectent la loi, les règles de sa profession, sa déontologie, et notamment le droit d'auteur. Si le partenaire identifie un contenu de son site vitrine contraire à ces critères, il s'engage à en notifier Privateaser immédiatement. Une absence de notification du partenaire dans les **2** jours ouvrés qui suivent la mise en ligne du site vitrine, voudra accord du partenaire vis-à-vis de la diffusion de ces contenus en son nom.

63. Conformément aux dispositions de l'article « **Données à caractère personnel** » le partenaire s'engage à respecter les dispositions du RGPD, notamment concernant l'information des personnes concernées en cas de collectes de données à caractère personnel à partir, directement ou indirectement, du site vitrine.

64. Le partenaire est également le seul responsable du respect des mentions obligatoires à faire figurer sur son site vitrine en application des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

6.3.2.4 Hébergement du site et sécurité

65. Le fournisseur de Privateaser loue un serveur dédié auprès d'Always Data, laquelle lui assure que les données stockées relatives aux sites vitrines des partenaires sont hébergées dans l'Union Européenne.

66. Privateaser s'engage, en termes d'hébergement, à hauteur des engagements pris par Alwaysdata, présentés dans ses conditions générales de ventes disponible à l'adresse https://www.alwaysdata.com/fr/mentions-legales/ . L'ensemble des sites créés dans le cadre de l'offre Site web sont hébergés sur un serveur unique dédié au fournisseur de Privateaser.

6.3.2.5 Suivi technique

6.3.2.5.1 Maintenance ou remplacement du serveur

67. Privateaser s'engage à assurer, par l'intermédiaire de son fournisseur, la maintenance et l'entretien du serveur mutualisé sur lequel le site vitrine du partenaire est hébergé, ainsi que des services qui y sont liés. En cas de nécessité, les opérations de maintenance et d'entretien peuvent entraîner une interruption du service d'hébergement. Sauf en cas d'urgence particulière, Privateaser et/ou son fournisseur, s'efforcent dans la mesure du possible, d'informer le partenaire préalablement à cette interruption.

68. Afin de préserver la qualité de ses services, Privateaser se réserve par ailleurs la faculté de modifier ou remplacer le serveur sur lequel est hébergé le site vitrine du partenaire. Privateaser fera ses meilleurs efforts pour en informer préalablement le partenaire et organiser avec lui le transfert des données. Cette éventuelle modification pourra donner lieu à une interruption de service de 4h maximum pendant les horaires nocturnes, à savoir entre minuit et 5 heures du matin.

6.3.2.6 Réservation des noms de domaine et limitation de responsabilité

69. L'offre Site Web intègre un service facilitant la réservation, le renouvellement et le transfert en ligne de noms de domaine. Privateaser agit en tant qu'intermédiaire technique dont le rôle est

de procéder à l'enregistrement et/ou au renouvellement et/ou à la fourniture des informations nécessaires au transfert du ou des noms de domaines choisis par le partenaire et selon les critères définis par ce dernier, sous sa seule responsabilité.

70. Le coût des noms de domaines standard .fr ou .com seront pris en charge par Privateaser tant que l'abonnement Site Web du partenaire sera actif. Après résiliation de son abonnement, le partenaire devra renouveler à sa charge le nom de domaine s'il souhaite le conserver.

71. L'usage du nom de domaine, préalablement choisi par le partenaire, est faite sans que Privateaser ne procède à une quelconque recherche d'antériorité ou de similitude.

72. Privateaser attire l'attention du partenaire quant au fait que le choix du nom de domaine lui revient et qu'en conséquence la responsabilité de Privateaser ne pourra être engagée dans l'hypothèse où ce nom de domaine se révélerait identique ou similaire à celui d'un tiers notamment au regard du droit des marques et de la concurrence déloyale.

73. Ainsi, la responsabilité de Privateaser ne sera pas engagée concernant tout litige portant sur le choix du nom de domaine.

6.3.2.6.1 Disponibilité du nom de domaine choisi par le partenaire

74. Le partenaire est informé quant au fait qu'une disponibilité du nom de domaine au jour de la demande de création du site vitrine ne signifie pas pour autant que le nom de domaine, ne porte pas atteinte au droit d'un tiers.

75. Le partenaire est informé du fait qu'il ne peut enregistrer comme nom de domaine qu'une chaine de caractères sur laquelle il n'existe aucun droit antérieur constitué au profit d'un tiers, et qu'outre l'existence d'une marque antérieure déposée ou notoirement connue, l'antériorité peut être constituée par une dénomination sociale, une raison sociale, une appellation d'origine, un droit d'auteur, une enseigne et même un nom de domaine.

76. Privateaser pourra mettre à disposition du partenaire quelques conseils d'ordre général concernant le choix d'un nom de domaine. Cependant, le partenaire est et restera le seul et unique responsable du choix du nom de domaine pour lequel il aura opté.

77. Privateaser invite donc le partenaire à faire ses propres recherches d'antériorité et de similitude avant de solliciter, auprès de Privateaser, la mise en ligne d'un site vitrine associé au nom de domaine pour lequel il aura opté seul.

6.3.2.6.2 Gestion du nom de domaine

78. **1.** Dans l'hypothèse où le partenaire est déjà titulaire du nom de domaine qu'il souhaite associer au logiciel site web, il devra alors transmettre sa demande à Privateaser. Il aura alors la possibilité de rester gérant du nom de domaine via son prestataire historique, et d'en modifier le paramétrage DNS pour que ce nom de domaine pointe vers le serveur du fournisseur de Privateaser.

79. Dans ce cas, le partenaire est seul responsable du paramétrage, de l'usage, et des renouvellements de son nom de domaine.

80. **2.** Dans le cas où le nom de domaine est acheté par Privateaser ou si le partenaire a transféré un nom de domaine existant à Privateaser, Privateaser pourra alors prendre en charge le renouvellement, au nom et pour le compte du partenaire, sous réserve d'accord du partenaire par email.

81. Le partenaire reste le seul titulaire du nom de domaine dans le sens où il maintiendra la possibilité de récupérer ce nom de domaine dans le respect des présentes. Dans le cas où le

partenaire résilie son abonnement ou si Privateaser cesse de fournir l'offre Site Web, le partenaire pourra alors récupérer la gestion de son nom de domaine dans les conditions suivantes :

- Le partenaire devra indiquer dans sa notification de résiliation qu'il souhaite que Privateaser lui fournisse le code de transfert du nom de domaine ;
- Il devra également préciser dans cette notification le nom de domaine en question, pour éviter toute erreur ;
- Il devra être à jour de ses paiements auprès de Privateaser.

82. Privateaser fournira alors au partenaire un code de transfert lui permettant de récupérer la gestion du nom de domaine, dans les meilleurs délais.

6.3.3 Obligations particulières du partenaire

83. Outre le respect de ses obligations prévues à l'article « **Les obligations du partenaire** » et notamment celles prévues à l'article « **Informations fournies** » le partenaire souscrivant l'offre Site web s'engage également à :

- Respecter l'ordre public, les droits d'auteur, les signes distinctifs et droit à l'image des tiers s'agissant du contenu et des informations publiées sur son site vitrine ;
- Vérifier qu'il a le droit d'utiliser ces mêmes contenus et informations qu'il décide de publier sur son site vitrine, notamment des images, vidéos, sons, textes, articles, bout de code, ou tout autre contenu collectés ou mis en avant par l'intermédiaire ou non de développements tiers.

6.3.4 Conditions des prestataires tiers applicables

84. Le Partenaire a pris connaissance et accepte les conditions du fournisseur de noms de domaines dont les termes sont accessibles sur gandi.net, ainsi que les conditions de l'hébergeur et prestataire d'infogérance dont les conditions sont accessibles sur alwaysdata.com.

6.4 L'offre Boost

6.4.1 Description

85. Privateaser propose au partenaire une offre « Boost » consistant en un service de gestion de la notoriété et de la e-réputation de ses établissements et prestations.

86. Ce service permet au partenaire de :

- Diffuser et rendre accessible les informations concernant ces établissements et services, transmises par le partenaire à Privateaser, sur diverses plateformes technologiques de type SaaS (*Software as a Service* d'hébergement, de collecte et de diffusion de données) ;

- Mettre en place une solution de monitoring des avis, afin que le partenaire puisse :

  - Être au fait de ce que les internautes peuvent dire sur ces mêmes établissements et prestations (les avis) ;
  - Solliciter les clients finaux pour qu'ils laissent un avis sur un ou plusieurs de ces plateformes technologiques; et/ou ;
  - Répondre à ces mêmes avis.

87. Les prestataires désigné par Privateaser sont autorisés par le Partenaire à être citer comme références commerciales.

6.4.2 Modalités

88. La liste des plateformes technologiques concernées sera mise à disposition à toute première demande du partenaire.

89. Cette liste pouvant être régulièrement actualisée, la diffusion des informations transmises par le partenaire à Privateaser pourra être étendue aux plateformes technologiques qui n'étaient pas listées lors de la souscription de l'offre Boost.

90. Privateaser s'engage à :

    - Transmettre (directement ou par l'intermédiaire de son prestataire sollicité pour la fourniture de l'offre Boost) les informations fournies par le partenaire aux plateformes technologiques dans le délai prévu à l'article « **Durée et entrée en vigueur** » ;
    - Mettre à disposition du partenaire :
        - Une interface responsive pour répondre aux avis ;
        - Des templates de réponses modifiables.

91. Le partenaire reste responsable des informations et/ou des réponses aux avis ainsi diffusées sur les plateformes technologiques. Il conserve la possibilité de les modifier par ses propres moyens en suivant les indications desdites plateformes technologiques.

92. Privateaser fait ses meilleurs efforts afin :

    - Les plateformes technologiques intègrent le maximum d'informations fournies par le partenaire ;
    - De centraliser le plus fréquemment possible l'ensemble des avis publiés sur ces mêmes plateformes technologiques.

93. Les plateformes technologiques étant des entreprises autonomes et indépendantes de Privateaser, elles disposent de leurs propres politiques commerciales de référencement d'affichage d'informations. Ces politiques sont distinctes de celles de Privateaser disponibles à l'adresse www.privateaser.com/cgu

94. Les plateformes technologiques demeurent libres de modifier à tout moment leurs propres politiques.

95. La responsabilité de Privateaser ne peut donc être engagée à ce titre.

6.4.3 Obligations particulières du partenaire

96. Pour la bonne exécution de l'offre Boost et afin que Privateaser respecte ses engagements correspondants, le partenaire s'engage à :

    - Rigoureusement respecter les dispositions du premier paragraphe de l'article « Informations fournies » ;

    - Partager la propriété de sa (ses) fiche(s) Google My Business ou a minima à connecter sa (ses) fiche(s) à la plateforme du prestataire désigné par Privateaser ;

    - Partager la propriété de sa (ses) page(s) Facebook ou a minima à connecter sa (ses) page(s) à la plateforme du prestataire désigné par Privateaser ;

    - Fournir ses meilleurs efforts afin d'aider Privateaser et le cas échéant le prestataire désigné par cette dernière si celui-ci a besoin d'informations complémentaires.

Article 7. Les abonnements

7.1 Description et souscription

97. Le recours à l'un ou à plusieurs des services proposés par Privateaser donne lieu à la souscription par le partenaire d'un abonnement.

98. Les différents abonnements proposés par Privateaser incluent tout ou partie desdits services.

99. Chaque abonnement donne lieu à une facturation annuelle dans les conditions définies ci-après.

100. Certains abonnements constituent une offre exclusive, réservée à un nombre limité de partenaires de Privateaser remplissant les conditions pour en bénéficier. Si ce maximum est atteint, le partenaire, même s'il remplit lesdites conditions, ne pourra pas en bénéficier.

101. Sous cette réserve, le choix du partenaire de souscrire à l'un ou l'autre des abonnements proposés devra être porté sur le bulletin d'adhésion. Le partenaire peut demander à changer d'abonnement. Toutefois, ce changement n'interviendra que sur l'accord préalable et écrit de Privateaser.

102. Dans le cas où le partenaire dispose de plusieurs établissements ou commercialise plusieurs prestations, le choix du partenaire de souscrire pour l'une ou l'autre des d'abonnements sera fait établissement par établissement.

103. Les prix de chaque abonnement, son contenu et les conditions requises pour y souscrire sont décrites dans le bulletin d'adhésion.

7.2 Conditions de fin d'abonnement

104. Chaque partie peut notifier, par email, à l'autre partie la fin de l'abonnement qui les lie (emportant la résiliation des présentes), dans les conditions prévues à l'article « **Résiliation** ».

105. Sauf disposition contraires prévues par le bulletin d'adhésion ou accord contraire des parties, la fin de l'abonnement emporte la résiliation de tous les services proposés par Privateaser inclus dans ledit abonnement.

106. La fin d'un abonnement incluant l'offre Marketplace et/ou l'offre Joy l'Assistant Digital est sans effet sur d'éventuelles réservations déjà enregistrées à la date de notification de la fin de l'abonnement et qui devront donc être maintenues et exécutées (sauf cas d'annulation à l'initiative de l'organisateur).

107. Aucun prorata temporis n'est appliqué, tout mois commencé est dû.

108. En tout état de cause, le partenaire ne peut prétendre à aucun remboursement de son abonnement, notamment dans l'hypothèse où il n'aurait reçu aucune commande convertit en réservation.

Article 8. Conditions financières

8.1 Prix

109. En contrepartie des services fournis par Privateaser, le partenaire versera à Privateaser le prix de l'abonnement auquel il a souscrit dans son bulletin d'adhésion et le cas échéant les frais particuliers inhérents aux services souscrits. Le bulletin d'adhésion précise le prix de l'abonnement.

110. Privateaser pourra décider unilatéralement de réviser le prix et les conditions des abonnements. Le partenaire sera alors averti au moins 30 jours avant la date effective de changement du prix et/ou des conditions et bénéficiera alors de la possibilité d'interrompre son abonnement à cette date effective.

8.2 Facturation

111. Privateaser établira une facture au titre de l'abonnement dû par le partenaire. Les factures sont adressées par email.

112. La facturation est annuelle.

113. Toute période de facturation commencée est due en intégralité.

8.3 Conformité

114. Toute facture de Privateaser est acceptée définitivement par le partenaire si elle n'est pas contestée dans un délai de **8** jours calendaires, à compter de sa réception, par email à l'adresse comptabilite@privateaser.com exposant en détail les motifs de la contestation.

8.4 Délai de paiement et frais de recouvrement

115. En cas d'échec du paiement par prélèvement automatique, et à défaut de paiement de la totalité du montant facturé dans un délai de **25** jours calendaires à compter de l'émission de la facture, des pénalités d'un montant égal à 15% du montant TTC de la facture impayée seront exigibles de plein droit (sans qu'un rappel soit nécessaire), à compter du premier jour ouvré de retard.

116. Ces pénalités seront majorées des frais bancaires de rejet du prélèvement automatique ainsi que d'une indemnité forfaitaire de recouvrement exigible de plein droit (sans qu'un rappel soit nécessaire), d'un montant de (40) quarante euros par créance impayée ; En cas de dépassement, une indemnité complémentaire pourra être exigée sur la base de justificatifs.

117. Quel que soit l'abonnement choisi par le Partenaire, les services fournis par Privateaser pourront être suspendus emportant les conséquences suivantes :

i. S'agissant de l'offre Joy l'Assistant Digital, l'accès au logiciel de gestion événementiel sera suspendu ;
ii. S'agissant de l'offre Marketplace, les fiches en ligne des établissements et/ou prestations du partenaire deviennent automatiquement non-réservables par les internautes ;
iii. S'agissant de l'offre Boost, l'accès à la plateforme de gestion de notoriété et e-réputation sera suspendu ;
iv. S'agissant de l'offre Site Web, le site vitrine sera suspendu.

Article 9. Responsabilité de Privateaser

118. Privateaser fournit les services objet des présentes dans le cadre d'une obligation de moyens, avec soin et diligence et selon les règles de l'art.

119. Privateaser a la faculté de sous-traiter tout ou partie de l'offre « Site Web » et « Boost » à tout prestataire de son choix. En pareil cas, Privateaser demeure responsable de la parfaite exécution desdites offres, dans la même mesure et de la même manière que celles fixées aux présentes.

120. Le recours à tout ou partie des services de Privateaser ne constitue pas pour cette dernière :

- Un engagement d'apporter au partenaire un nombre minimum de réservations ou un minimum de chiffre d'affaires ;
- Une garantie consentie en faveur du partenaire ni sur la venue de clients finaux et/ou de tout ou partie de leurs invités, ni sur un minimum de consommation de la part de ceux-ci.

121. Privateaser n'est pas responsable des dommages qui résulteraient notamment :

- Du fait d'un client, qu'il s'agisse d'un Réservataire ou non, ou de ses invités, tel que notamment mais non limitativement les dégradations ou les défauts de paiement ;
- De l'absence de commande ;
- De l'absence de conversion de commande en réservation ;
- De l'absence de réservation ;
- De l'annulation ou de la modification d'une commande ou d'une réservation, pour quelque cause que ce soit ;
- De la diffusion et de la publication des informations fournies par le partenaire, quel que soit les services souscrits par le partenaire ;
- D'un cas de force majeure ;
- Des situations ou cas pour lesquels les présentes prévoient expressément une exclusion de la responsabilité de Privateaser.

122. La responsabilité de Privateaser est limitée à une fois le montant total facturé et encaissé par Privateaser sur les douze (12) derniers mois et ce, à compter de la date de la mise en demeure qui doit lui être notifiée dans les conditions prévues à l'article « **Résiliation - En cas de manquement ».**

Article 10. Les obligations du partenaire

10.1 Obligations propres à la souscription de tout ou partie des services proposés

123. Outre les obligations prévues ci-après par le présent article, le Partenaire s'engage à respecter ses obligations particulières prévues au titre de la souscription de chacun des services proposés par Privateaser.

10.2 Informations fournies

124. Les informations fournies par le partenaire, notamment sur son bulletin d'adhésion, doivent être loyales, exactes, complètes, exempt de toute atteinte à l'ordre public, aux bonnes mœurs ou aux droits des tiers.

125. Le partenaire s'engage à maintenir une collaboration active et régulière en remettant à Privateaser l'ensemble des éléments qu'elle a demandés et nécessaires à l'exécution des services qu'elle propose et souscrits par le partenaire.

126. Le partenaire est le seul responsable des informations fournies, en ce compris quand elles sont mises en ligne dans le cadre de l'exécution des services proposés aux présentes auxquels il a souscrit.

10.3 Qualité

127. Le Partenaire s'engage à faire preuve de bonnes qualités relationnelles et de sens du « service aux clients » et à soigner la qualité de la prise en charge de tous les clients, qu'il s'agisse de Réservataires ou non, et à fournir des prestations de qualité.

128. Le partenaire est le seul responsable à l'égard du client final de la bonne exécution des réservations ainsi que de la livraison et de la qualité des prestations fournies.

10.4 Sécurité

129. Le partenaire déclare que tous ses établissements sont habilités à recevoir du public, dans les conditions de sécurité conformes à la législation en vigueur.

10.5 Assurance

130. Pour chacun de ses établissements et/ou prestations, le partenaire déclare avoir souscrit, auprès d'une compagnie d'assurance notoirement solvable, une assurance suffisante pour couvrir sa responsabilité civile professionnelle, y compris du fait de son personnel et/ ou de toute personne intervenant pour son compte.

131. Le partenaire s'engage à communiquer à Privateaser, sur simple demande, une copie de l'attestation d'assurance datant, tant pour l'original que pour la copie, de moins d'un mois et précisant la nature des garanties couvertes.

10.6 Règlementation sociale

132. Le partenaire s'engage à être en conformité avec la réglementation française relative au travail illégal et notamment à la lutte contre le travail dissimulé ou toute autre réglementation similaire applicable.

133. A ce titre, le partenaire :

- Déclare voir procédé aux déclarations qui doivent être faites aux organismes de protection sociale ou à l'administration fiscale en vertu des dispositions légales en vigueur, conformément aux dispositions de l'article L8221-3 du Code du travail ;
- Garantit que ses salariés sont employés régulièrement et qu'il est fait notamment application des dispositions du code du travail relatives aux bulletins de paie, à la déclaration unique d'embauche et au registre unique du personnel ;
- Déclare qu'il respecte et continuera de respecter ses obligations de déclaration et de paiement de ses charges sociales et fiscales auprès de toute autorité compétente.

134. Le partenaire s'engage à ne pas, directement ou par personne interposée conserver à son service ou employer pour quelque durée que ce soit un étranger non muni du titre l'autorisant à exercer une activité salariée en France, conformément à la règlementation applicable.

10.7 Mandat de prélèvement

135. Le partenaire s'engage à maintenir actif et à créditer de manière suffisante le compte bancaire renseigné pour la validation du mandat de prélèvement en faveur de Privateaser, en vue du paiement de l'intégralité des sommes dues à Privateaser en exécution des présentes, en ce compris pendant la durée de préavis de résiliation et après la date d'effet de ladite résiliation.

10.8 Garantie

136. Le partenaire s'engage à indemniser Privateaser de toute condamnation qu'elle supporterait dans le cadre d'actions ou réclamations de tout tiers, relative à un dommage en lien avec un manquement du partenaire à ses obligations définies aux présentes, y compris en cas de décision judiciaire non définitive.

137. De la même manière, le partenaire s'engage également à indemniser Privateaser des frais de défense de toute nature engagés, (frais, indemnités, dépenses, charges…), ainsi que de tous préjudices qu'elle pourrait subir.

138. Cette garantie s'applique quels que soient les services souscrits par le partenaire.

Article 11. « Privateaser for Business »

139. Dans les cas particuliers où un évènement est organisé dans le cadre de « Privateaser for Business », le partenaire s'engage, à adresser à Privateaser, dans un délai de **2** jours ouvrables à compter de sa commande, une réponse ou une proposition commerciale précisant :

- Le détail des coûts et frais afférents à la réservation correspondante ;
- Sous quels délais :
    - La réservation doit être faites, pour la bonne tenue de l'évènement organisé ;
    - Privateaser peut procéder à l'annulation de la réservation.

140. Les parties conviennent que le partenaire est libre de prospecter activement et démarcher directement les organisateurs dès lors que ces derniers ne lui ont pas été présentés par Privateaser dans le cadre de « Privateaser for Business ».

141. En cas de manquement du partenaire à ses obligations prévues aux présentes qui lui sera notifié dans les conditions prévues à l'article « **Résiliation - En cas de manquement »**, et à l'issue du délai prévu par ledit article et laissé au partenaire pour réparer le manquement en cause, Privateaser se réserve le droit de confier la réservation à un autre partenaire, sans obligation de notification préalable. Le partenaire n'aura droit à aucune indemnité pour cette réservation manquée.

Article 12. Droit d'utilisation des logiciels mis à disposition du partenaire

12.1 Pour les éléments appartenant à Privateaser ou à ses fournisseurs

142. Les éléments appartenant à Privateaser, tels que les marques (Privateaser, Joy…), les dessins, les modèles, les images, les textes, les photos, les logos, les chartes graphiques, les logiciels, les moteurs de recherche, les bases de données, sans que cette liste ne soit exhaustive, sont sa propriété exclusive ou celle de tiers qui lui ont concédé une licence, et sont protégés notamment par des droits de propriété intellectuelle qui leur sont ou seront reconnus selon les lois en vigueur.

143. Les présentes conditions générales n'emportent aucune cession d'aucune sorte de droits de propriété intellectuelle sur tout ou partie des éléments appartenant à Privateaser ou aux tiers qui lui ont concédé une licence.

144. Toute reproduction ou représentation, totale ou partielle d'un de ces éléments, sans l'autorisation expresse de Privateaser est interdite et constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

145. En conséquence, le partenaire s'interdit tout agissement et tout acte susceptible de porter atteinte directement ou indirectement aux droits de propriété de Privateaser ou ceux des tiers qui lui ont concédé une licence.

12.2 Pour les éléments appartenant au partenaire

146. Le Partenaire déclare être titulaire de tous les droits et/ou autorisations permettant l'utilisation de tout contenu (logo par exemple) qu'il fournit.

147. Le partenaire autorise Privateaser à utiliser le nom de son ou ses établissements, ses dénominations sociales et/ou enseignes pour sa mise en avant sur les réseaux de recherche et les réseaux sociaux ou tout autre communication nécessaire dans le cadre de son activité et de l'exécution des présentes.

148. Le partenaire autorise également Privateaser à utiliser, reproduire ou modifier toutes les photographies et/ou illustrations que le partenaire remet ou met à disposition de Privateaser.

149. A cet égard, le partenaire s'engage à recueillir l'autorisation de toutes les personnes apparaissant sur lesdites photographies. En cas de recours de ces dernières à l'encontre de Privateaser, le partenaire garantit Privateaser de toutes les condamnations qui pourraient être prononcées à son encontre.

Article 13. Protection des données

13.1 Données relatives au partenaire

150. Le partenaire autorise Privateaser à utiliser et exploiter toutes les données collectées sur ledit partenaire, sous réserve que ces données soient préalablement anonymisées.

13.2 Données relatives au client final

151. Le partenaire s'engage à ne pas collecter et traiter de données personnelles concernant les organisateurs ou leurs invités sans avoir recueilli leur accord préalable.

152. Par exception à ce qui précède, il est interdit à Privateaser d'utiliser à des fins commerciales les données des clients du partenaire au titre de ses réservations en direct c'est-à-dire qui n'ont pas pour origine la plateforme Privateaser.

13.3 Données à caractère personnel

13.4 Principe

153. Chacune des parties fait son affaire des formalités lui incombant au titre de la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel, en particulier du règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (dit « RGPD »).

13.5 Garantie

154. Chacune des parties garantit l'autre partie du respect des obligations légales et réglementaires lui incombant au titre de la protection des données à caractère personnel, notamment en matière de flux transfrontières hors de l'Union européenne.

155. LA POLITIQUE DE CONFIDENTIALITE DE PRIVATEASER est accessible à l'adresse https://www.privateaser.com/privacy

13.6 Droit des personnes

156. Conformément au RGPD, les personnes concernées (à savoir toute personne physique à laquelle se rapporte directement ou indirectement les données collectées) disposent d'un droit d'accès, d'interrogation, de rectification et d'effacement des informations vous concernant, de limitation du traitement, d'un droit à la portabilité des données, ainsi que d'un droit au retrait de leur consentement le cas échéant. Elles disposent également d'un droit de formuler des directives spécifiques et générales concernant la conservation, l'effacement et la communication de ses données post-mortem. Elles disposent d'un droit d'opposition au traitement de données à caractère personnel ayant pour finalité l'exécution d'une mission d'intérêt public, relevant de l'exercice de l'autorité publique ou la réalisation des intérêts légitimes poursuivis à moins qu'un motif impérieux ne prévale.

157. Il appartient au Partenaire de fournir les informations ci-dessus aux personnes concernées dont :

- Ses salariés, dirigeants et associés personnes physiques ;
- ses clients qui ne seraient pas des Réservataires.

13.7 Utilisation

158. Sans que cela ne puisse remettre en cause l'application de l'article « **Données relatives au client final** », chacune des parties concède à l'autre partie la possibilité d'utiliser les données à caractère personnel échangées à des fins professionnelles et à des fins de prospection par voie électronique, tant pour elle-même que pour les tiers liés contractuellement.

159. Par exception à ce qui précède, il est interdit à Privateaser d'utiliser à des fins commerciales les données des clients du partenaire au titre de ses réservations en direct qui n'ont pas pour origine la plateforme Privateaser.

13.8 Sécurité

160. Les parties reconnaissent que l'ensemble des données à caractère personnel est soumis au respect de la loi Informatique et libertés.

161. Les partis s'engagent à prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité des traitements de données à caractère personnel et ce, en conformité avec la RGPD.

Article 14. Confidentialité

162. Dans le cadre des présentes, l'ensemble des informations est confidentiel et recouvre toutes informations ou toutes données communiquées par les parties par écrit ou oralement.

163. Les parties s'engagent naturellement à :

- Traiter les informations confidentielles avec le même degré de protection qu'elles accordent à leurs propres informations confidentielles de même importance ;

- Garder les informations confidentielles et qu'elles ne soient pas divulguées ni susceptibles de l'être directement ou indirectement à tout tiers ;

- Ne pas porter atteinte, en aucune façon, aux droits de propriété portant sur les informations confidentielles ;

- Éviter que les informations confidentielles ne soient ni copiées, ni reproduites, ni dupliquées, en partie ou en totalité, lorsque de telles copies, reproductions ou duplications ne sont pas directement liées à l'exécution des présentes.

164. Les parties conviennent expressément de ne porter atteinte en aucune façon aux droits de propriété portant sur les informations confidentielles.

165. Les parties restent tenues à cette obligation de confidentialité pendant la durée du contrat et pendant les cinq (5) ans qui suivent la fin du contrat, pour quelque raison que ce soit.

Article 15. Communication

166. Chaque partie fera ses meilleurs efforts pour contribuer à la promotion des produits et prestations de services commercialisés par l'autre.

167. Chaque partie s'engage à s'abstenir de communiquer une quelconque information susceptible de nuire de quelque façon que ce soit à la réputation de l'autre partie ou aux produits et prestations de services commercialisés par celle-ci.

168. De plus, les parties s'engagent à s'abstenir de faire des déclarations à la presse, à leurs partenaires commerciaux, aux organisateurs ou au public en général, susceptibles d'entraîner une publicité négative ou de détériorer l'image de l'autre partie.

169. A cet égard, Privateaser n'est pas responsable des avis publiés par les organisateurs sur les fiches descriptives, dans les conditions prévues à l'article « Retours d'expérience et avis » des conditions générales client disponibles à l'adresse https://www.privateaser.com/cgu.

170. Les parties restent tenues à cette obligation pendant la durée des présentes et pendant les cinq (5) ans qui suivent la fin des présentes, pour quelque raison que ce soit.

Article 16. Autorisations légales

171. Les parties s'engagent à disposer de l'ensemble des autorisations légales et administratives nécessaires à l'exécution des présentes.

172. Les parties s'engagent à collaborer pour la réalisation de nouvelles autorisations légales et administratives et pour toutes modifications d'autorisations déjà réalisées.

Article 17. Indépendance des parties

173. Les parties reconnaissent agir chacune pour leur propre compte comme des parties indépendantes l'une de l'autre.

174. Aucune des parties ne peut prendre un engagement au nom et pour le compte de l'autre partie.

175. En outre, chacune des parties demeure seule responsable de ses actes, allégations, engagements, prestations, produits et personnels.

Article 18. Résiliation

18.1 Principes généraux

176. Sauf application des cas particuliers prévus ci-après, chaque partie peut, par email, notifier à l'autre partie sa décision de mettre fin à l'abonnement souscrit par le partenaire et accepté par Privateaser, emportant la résiliation des présentes, en respectant un préavis d'un mois avant la date d'échéance (annuelle) du contrat. A partir de 30 Jours avant la date d'échéance annuelle, si le contrat n'a pas été résilié par le Partenaire, le contrat annuel sera reconduit pour une période d'un an et une facture sera émise puis prélevée 20 jours avant le début de la nouvelle période d'engagement.

177. Lorsque le Partenaire a l'initiative de cette résiliation, la notification de sa décision à Privateaser pourra être faite en adressant un email à partenaires@privateaser.com.

178. Lorsque la résiliation est à l'initiative de Privateaser, cette dernière exposera dans sa notification les motifs de cette décision. L'adresse email utilisée sera celle renseignée par le partenaire dans son bulletin d'adhésion ou, en cas de changement d'adresse email, à l'adresse qu'il indiquera à Privateaser.

179. D'un commun accord écrit, les parties pourront réduire la durée de ce préavis de résiliation.

180. A défaut, les présentes sont tacitement reconduites dans les conditions prévues à l'article « **Durée et entrée en vigueur** ».

181. L'abonnement en cours ne pourra pas être modifié durant la période de préavis.

182. Aucune nouvelle réservation ne pourra être faite après la date de réception de la notification de résiliation.

183. A l'expiration d'un délai de **15 jours** calendaires à compter de la fin des présentes, pour quel que motif que ce soit, le partenaire qui avait souscrit à l'offre Marketplace peut demander à Privateaser, par email à l'adresse **partenaires@privateaser.com,** à être déréférencé de sa plateforme, c'est-à-dire rendre les fiches en ligne le concernant non-réservable à partir des plateformes de Privateaser. Privateaser pourra conserver en ligne les informations de la fiche partenaire devenu non-réservable.

184. En cas de résiliation de l'offre « Site web », le partenaire restera propriétaire des informations fournies et publiées sur son site vitrine. Il pourra les récupérer avant la date d'effet de la résiliation, par une simple extraction HTML ou de simples copiés-collés de contenus réalisés par ses soins. Le partenaire pourra également récupérer son nom de domaine dans les conditions prévues à l'article « 6.3.2.6.2 ».

185. L'expiration des présentes ne sera d'aucun effet sur la validité de tout droit et obligation du partenaire né antérieurement à cette expiration.

186. Les clauses déclarées comme survivantes après la fin des présentes, quelles que soient les modalités de cessation telles qu'arrivée du terme ou rupture contractuelle, continuent à s'appliquer jusqu'au terme de leur objet particulier.

18.2 Cas particuliers

18.2.1 En cas de manquement

187. En cas de manquement par l'une des parties à ses obligations, non réparé dans un délai de **15** jours calendaires à compter de l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception notifiant le manquement en cause, l'autre partie pourra prononcer de plein droit (c'est-à-dire sans préavis) la résiliation des présentes, sans préjudice de tous dommages et intérêts auxquelles elle pourrait prétendre en vertu des présentes.

188. La résiliation prendra effet à l'expiration du délai laissé par l'autre partie pour réparer le manquement, si ce manquement n'a pas été réparé.

189. Par exception à ce qui précède, cette résiliation de plein droit interviendra, sans notification préalable du manquement en cause, dans les cas suivants :

- Non-atteinte par le partenaire du niveau de qualité exigé par les présentes ;
- Non-paiement des factures dues à Privateaser dans un délai de **25** jours calendaires après leur émission.

18.2.2 En cas de modifications des présentes

190. Le partenaire pourra notifier sa décision de ne pas poursuivre l'exécution des présentes, en cas d'adaptation ou de modification des présentes dont il serait informé dans les conditions et le délai fixés aux articles « **Opposabilité des conditions générales** » et « **Durée et entrée en vigueur** ».

191. Cette résiliation prendra effet à l'expiration de ce même délai prévu à l'article « **Opposabilité des conditions générales** » ou en cas de réservations passées antérieurement à la mise à jour des présentes, après la tenue des évènements correspondants.

18.2.3 En cas de cessation des services proposés

192. Privateaser pourra interrompre temporairement ou définitivement l'accès à la plateforme et aux services proposés, notamment en cas de cessation par elle de l'activité en cause. Dans cette

dernière hypothèse, les présentes sont résiliées de plein droit (c'est-à-dire sans préavis) sans indemnité.

193. Dans un premier temps, les cas de force majeure suspendront l'exécution du contrat.

Article 19. Dispositions diverses

19.1 Titres

194. En cas de difficultés d'interprétation résultant d'une contradiction entre l'un quelconque des titres figurant en tête des clauses et l'une quelconque des clauses, les titres seront déclarés inexistants.

19.2 Nullité

195. Si une ou plusieurs stipulations des présentes sont tenues pour non valides ou déclarées comme telles en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision passée en force de chose jugée d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

19.3 Intégralité

196. Les présentes, avec les documents qu'elles visent ou auxquelles elles renvoient expressément ainsi que les éventuels avenants conclus avec le partenaire, sous réserve que lesdits avenants soient écrits et signés par les deux parties, expriment l'intégralité des obligations des parties.

19.4 Domiciliation

197. Pour l'exécution des présentes et sauf dispositions particulières, les parties conviennent de s'adresser toute correspondance à leur siège social respectif.

198. Tout changement d'adresse devra être signalé à l'autre partie par email.

19.5 Langue

199. Les présentes conditions générales sont en langue française.

200. Si les présentes viennent à faire l'objet d'une traduction en langue étrangère, la langue française prévaudra sur toute autre traduction au cas de contestation, litige, difficulté d'interprétation ou d'exécution des présentes et de façon plus générale concernant les relations existantes entre Privateaser et le partenaire.

Article 20. Règlement des différends

20.1 Tolérance

201. Les parties conviennent réciproquement que le fait pour l'une des parties de tolérer une situation n'a pas pour effet d'accorder à l'autre partie des droits acquis.

202. De plus, une telle tolérance ne peut être interprétée comme une renonciation à faire valoir les droits en cause.

20.1 Renonciation

203. Le fait pour une partie de ne pas se prévaloir d'un manquement de l'autre partie à l'une quelconque des obligations visées dans les présentes ne saurait être interprété pour l'avenir comme une renonciation à l'obligation en cause.

20.2 Convention sur la preuve

204. Les informations qui sont exigées légalement, ou en application des règles et usages professionnels ou encore de l'état de l'art, en vue de la conclusion des présentes, peuvent être transmises entre les parties par email.

205. Il en est de même pour les courriers adressés en application de l'exécution des présentes.

206. Chacune des parties accepte expressément l'usage de ce moyen en application de l'article 1126 du Code civil.

20.3 Conciliation

207. En cas de difficulté de toute nature et avant toute procédure juridictionnelle, les parties s'engagent à mettre en œuvre une procédure de conciliation.

208. Les parties s'engagent à se réunir à l'initiative de la partie la plus diligente dans les **8** jours à compter de la réception de la lettre de demande de réunion de conciliation.

209. L'ordre du jour est fixé par la partie qui prend l'initiative de la conciliation.

210. Les décisions, si elles sont arrêtées d'un commun accord, ont valeur contractuelle.

211. Cette clause est juridiquement autonome des présentes. Elle continue à s'appliquer malgré l'éventuelle nullité, résolution, résiliation ou anéantissement des présentes relations contractuelles.

20.4 Loi applicable

212. Les présentes, ainsi que les éventuels avenants conclus entre Privateaser et le partenaire, sont régis par la loi française.

213. Il en est ainsi pour les règles de fond et les règles de forme et ce, nonobstant les lieux d'exécution des obligations substantielles ou accessoires.

Article 21. Non-reproduction

214. Les présentes sont la propriété intellectuelle de Privateaser.

215. Toute reproduction est interdite.